

LES CONDITIONS DE LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

EXTRAIT

ÉDITION 2017

D'après l'enquête Logement 2013





LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES POUR LEUR LOGEMENT

En Île-de-France, la facture des ménages pour leur énergie domestique s'élève à 1 522 euros par an⁽¹⁾. Le statut d'occupation, le type de logement, sa surface, l'époque de construction, le mode de chauffage, le revenu des ménages et leurs comportements sont autant d'éléments qui font varier la dépense énergétique.

UNE DÉPENSE PLUS ÉLEVÉE EN MAISON INDIVIDUELLE QU'EN APPARTEMENT

En maison individuelle, les factures énergétiques sont 1,7 fois plus élevées qu'en immeuble collectif (2 134 euros par an contre 1 280), la surface du logement ayant un rôle déterminant dans le coût énergétique.

Rapporté à la taille des logements, cet écart s'inverse : 19,3 €/m²/an en maison individuelle et 21,2 €/m²/an dans le collectif. Si l'effet de contiguïté des bâtiments réduit les besoins de chauffage en immeuble collectif, des comportements plus économes dans le pavillonnaire compensent ces écarts de performance thermique entre maisons et appartements.

La dépense énergétique est par ailleurs plus faible pour les propriétaires : 19,9 €/m²/an contre 22,2 €/m²/an pour les locataires du secteur privé⁽²⁾. En maison individuelle, les locataires dépensent 21,7 €/m²/an et les propriétaires 19,1 €/m²/an. Les propriétaires occupants, maîtres d'ouvrage occasionnels, seraient incités à investir pour améliorer l'efficacité thermique de leur logement, en effec-

tuant des travaux d'isolation ou en remplaçant leurs équipements de chauffage.

En immeuble collectif, les dépenses d'énergie des propriétaires et des locataires sont identiques (21,3 €/m²/an). La principale explication tient au mode de chauffage utilisé : 41 % des locataires du parc privé sont équipés d'un chauffage électrique individuel, plus facilement modulable, contre 23 % pour les propriétaires.

La dépense énergétique diminue enfin avec l'époque de construction, les matériaux et les exigences de performance énergétique ayant évolué au cours du temps. Les ménages dépensent en moyenne 21,4 €/m²/an dans une habitation construite avant 1949, contre 17,2 €/m²/an dans une habitation récente, construite après 1999.

DES ÉCARTS DE DÉPENSES ENTRE MODES DE CHAUFFAGE MODÉRÉS PAR LE COMPORTEMENT DES MÉNAGES

Dans l'ensemble du parc francilien, le combustible dominant utilisé pour le chauffage des logements est le gaz de ville (41 % de l'ensemble des logements), loin devant l'électricité (26 %) et le fioul (8 %). Le reste se répartit entre d'autres combustibles comme le bois, le charbon, le gaz en bouteille ou le chauffage urbain ou bien encore d'autres modes tels que les pompes à chaleur, les panneaux rayonnants, les appareils soufflants ou à accumulation.

Tous logements confondus, 37 % des ménages utilisent un mode de chauffage collectif. Leur dépense

Dépenses énergétiques des ménages selon le statut d'occupation, le type d'habitat, le mode de chauffage et le type d'énergie utilisée (a)

Mode de chauffage et type d'énergie	Propriétaires	Locataires du parc privé (b)	Locataires du parc social	Autres statuts (c)	Total	Effectif	% colonne
Appartements chauffés par :							
chaudière collective fioul (€/m ² /an)	27,2	26,6	26,9	ns	27,1	263 961	5,2
chaudière collective gaz de ville	24,2	23,8	21,9	ns	23,2	734 549	14,3
chaudière individuelle gaz	18,2	22,2	19,1	ns	19,4	639 480	12,5
chauffage individuel électrique	16,7	21,3	16,4	17,3	18,4	910 659	17,8
Total (d)	21,1	22,3	20,6	21,6	21,2	3 674 147	71,7
Maisons individuelles chauffées par :							
chaudière individuelle fioul (€/m ² /an)	25,7	ns	/	ns	25,9	142 962	2,8
chaudière individuelle gaz	19,1	22,5	20,8	ns	19,3	734 599	14,3
chauffage individuel électrique	16,7	20,3	ns	ns	17,1	423 170	8,3
Total (d)	19,1	21,7	20,4	21,0	19,3	1 447 885	28,3
Région 2013 (d)	19,9	22,2	20,6	21,5	20,4	5 122 032	100

(a) Les dépenses énergétiques comprennent le chauffage et l'électricité spécifique, elles ne comprennent pas toujours le coût de l'eau chaude (en particulier pour ceux qui ont un chauffage collectif).

(b) Locatif libre et sous location, meublés hôtels.

(c) Logés gratuitement et loi de 1948.

(d) Y compris les modes de chauffage et les types d'énergie très minoritaires, cf. tableaux annexes.

ns : non significatif.

(1) Les dépenses énergétiques d'un ménage pour son logement correspondent à l'ensemble des dépenses qu'il consent pour se chauffer, s'éclairer et faire fonctionner les appareils électriques.

(2) Les locataires du secteur privé regroupent les locataires du secteur libre et de la sous-location, des meublés et des hôtels.

moyenne en énergie est supérieure à celle des ménages qui utilisent un mode individuel, y compris lorsqu'ils recourent au même combustible. Ainsi, les ménages qui ont une chaudière collective alimentée par le gaz de ville dépensent en moyenne 23,2 €/m²/an contre 19,4 €/m²/an pour ceux qui possèdent une chaudière individuelle alimentée par le même gaz de ville. L'incitation économique à contrôler sa consommation serait ainsi plus forte chez les ménages équipés d'un mode de chauffage individuel, davantage responsabilisés par rapport à leur consommation d'énergie.

De même, ce sont les ménages chauffés par des radiateurs électriques, plus facilement ajustables aux besoins, qui acquittent les factures les plus faibles (17,8 €/m²/an).

À l'inverse, ce sont les ménages équipés d'une chaudière collective au fioul qui paient les factures les plus importantes : 27,1 €/m²/an.

Si le prix des combustibles et les modes de chauffage ont une incidence sur les factures, les écarts sont souvent compensés par les comportements des ménages qui ont tendance à baisser la température pour faire des économies. Ceci est particulièrement vrai lorsqu'ils sont équipés d'un chauffage individuel électrique, peu rentable mais modulable selon les pièces du logement. En Île-de-France, sur les 163 100 ménages ayant eu froid après avoir limité le chauffage en raison de son coût, près de la moitié (47 %) vivent dans des logements équipés d'un chauffage électrique.

UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES EN ÉNERGIE DOMESTIQUE DE PRÈS DE 30 % ENTRE 2006 ET 2013

En Île-de-France, les ménages acquittent en 2013 une facture de 29 % plus lourde qu'en 2006, en raison notamment d'un hiver plus long en 2013 par rapport à 2006⁽³⁾. En moyenne, les ménages dépensent ainsi 20,3 €/m²/an en 2013 contre 15,7 €/m²/an en 2006, soit 4,6 €/m²/an de plus. Les ménages qui habitent un appartement ont vu leur facture énergétique augmenter de 38 % au cours de cette période, contre 21 % pour ceux installés dans une maison ; le mode de chauffage des maisons, essentiellement individuel, est en effet plus facilement contrôlable. Cette hausse est aussi due à l'augmentation du coût des énergies fossiles⁽⁴⁾, qui a touché de plein fouet les ménages chauffés au fioul et au gaz : + 58 % pour les ménages en appartement ayant une chaudière

collective au fioul entre 2006 et 2013, + 50 % pour ceux ayant une chaudière collective au gaz et + 30 % pour les ménages en maison ayant une chaudière individuelle au gaz.

La hausse des dépenses énergétiques a été plus modérée pour les ménages chauffés par des radiateurs électriques : + 16 % pour les ménages en appartement et + 15 % pour ceux en maisons.

UN PARC ANCIEN PRINCIPALEMENT CHAUFFÉ AU GAZ ET À L'ÉLECTRICITÉ

En Île-de-France, le parc ancien (construit avant 1949) représente 27 % des logements et coûte, en énergie, 21,4 €/m²/an à ses occupants.

Près d'un logement sur deux (45 %) est chauffé au gaz de ville, pour une facture énergétique de 20,4 €/m²/an. Cette dépense correspond à la dépense francilienne moyenne pour ce type de chauffage, toutes époques de construction confondues. L'électricité est utilisée comme source d'énergie dans 29 % des logements anciens, pour une facture de 21,5 €/m²/an, un montant beaucoup plus élevé que dans les habitations construites depuis 1999 (15,8 €/m²/an)⁽⁵⁾.

Si le fioul n'est utilisé que dans 8 % des logements anciens, il est nettement plus important dans l'habitat individuel situé en grande couronne (19 %), en particulier en Seine-et-Marne, qui se caractérise par une forte présence de l'habitat rural. Les ménages habitant dans du pavillonnaire construit avant 1949 et chauffés au fioul supportent des dépenses énergétiques particulièrement élevées (26,0 €/m²/an).

DANS LE PARC CONSTRUIT ENTRE 1949 ET 1974, LE GAZ DE VILLE EST MAJORITAIRE

Les dépenses énergétiques annuelles du parc construit entre 1949 et 1974 s'élèvent à 22,2 €/m²/an, légèrement plus que dans le parc ancien.

Le parc relevant de cette période se caractérise par une part importante de logements collectifs et sociaux chauffés au gaz de ville (40 %), pour lesquels les dépenses énergétiques s'élèvent à 21,4 €/m²/an.

Treize pour-cent des logements sont chauffés au fioul, leur niveau de dépenses moyen est de 26,9 €/m²/an. Enfin, 11 % des logements sont chauffés à l'électricité pour un niveau de dépenses sensiblement plus faible : 20,0 €/m²/an.



(3) Source : Météo France.

(4) Entre 1990 et 2013, le prix du fioul a été multiplié par trois, celui du gaz par deux et celui de l'électricité par 1,3 (kWh).

(5) À Paris, ce parc est plus développé : il représente 54 % des logements. Se chauffer à l'électricité (41 % du parc parisien ancien) y coûte encore plus cher : 21,6 €/m²/an contre 16,6 €/m²/an dans les habitations récentes construites depuis 1999.



APRÈS LE PREMIER CHOC PÉTROLIER DE 1973, NET REcul DU GAZ AU PROFIT DE L'ÉLECTRICITÉ

Entre 1975 et 1989, on assiste à de fortes hausses du prix du gaz, alors indexé sur les cours du pétrole brut. Aussi, le gaz n'est plus présent que dans 36 % des logements et le fioul, devenu moins attractif, se raréfie encore plus (5,3 % des logements). À l'inverse, la part de l'électricité progresse fortement, puisque 30 % des logements construits durant cette période sont équipés d'un chauffage électrique.

L'habitat individuel est le plus fortement concerné par l'essor de l'électricité. Cette énergie est choisie pour le chauffage de la moitié des maisons construites en grande couronne durant cette période (47 %). C'est l'époque du pavillonnaire « bon marché », pour lequel le choix du chauffage électrique s'est imposé lors de la construction, car moins coûteux pour le bâtisseur.

On observe cependant une baisse des dépenses énergétiques par rapport aux deux périodes précédentes : 19,3 €/m²/an contre 21,4 €/m²/an pour les logements construits avant 1949 et 22,2 €/m²/an pour ceux construits entre 1949 et 1974. Elle peut s'expliquer par l'adoption en 1975 de la première réglementation thermique, apparue après la crise pétrolière de 1973 pour réduire les consommations d'énergie dans le secteur résidentiel.

DEPUIS LES ANNÉES 1990, L'ÉLECTRICITÉ EST LA PRINCIPALE ÉNERGIE DE CHAUFFAGE

Dans les logements construits entre 1990 et 1998, les ménages dépensent 17,6 €/m²/an pour l'énergie. Les factures sont moins élevées qu'au cours des périodes précédentes.

Durant cette période, l'électricité est plus volontiers choisie comme énergie de chauffage : elle concerne 44 % des logements. Contrairement à la période précédente, ce mode de chauffage concerne davantage

le collectif (46 % des appartements) que l'individuel (39,5 % des maisons).

Le gaz poursuit son recul, avec 34 % des logements équipés. Seul le parc social se distingue, avec 52 % des logements de cette période chauffés au gaz. La part du fioul continue de diminuer et devient marginale.

Pour les logements construits entre 1999 et 2013, les dépenses énergétiques sont les plus faibles. Elles s'élèvent à 17,2 €/m²/an.

Les logements chauffés à l'électricité concernent 49 % du parc de cette période, plus volontiers choisis dans le collectif (53 % des appartements) que dans l'individuel (43 % des maisons). C'est dans les logements collectifs du secteur locatif privé que ce choix est le plus prononcé, puisque 74,5 % de ces appartements sont chauffés à l'électricité.

La part du gaz comme combustible de chauffage se maintient à 34 % (44 % des maisons et 28 % des appartements). On observe cependant une nette différence entre le parc collectif du secteur social, chauffé au gaz dans 56 % des cas, et celui du secteur locatif privé, très peu concerné par ce mode de chauffage. Le fioul disparaît, quant à lui, quasiment de la construction neuve.

Comme on le constate, les dépenses énergétiques au mètre carré diminuent avec les époques de construction, traduisant une plus grande efficacité thermique des bâtiments. Mais l'augmentation de la surface des logements (liée au développement de la maison individuelle) limite les effets de cette diminution. Ainsi, la facture annuelle des ménages atteint 1 470 euros dans le parc ancien contre 1 368 euros dans le parc récent, soit un écart de seulement 100 euros environ par an.

 **Tableaux détaillés en annexe : n° 82 et 83**
(voir pages 177-178).

DÉPENSE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

La dépense énergétique d'un ménage pour son logement correspond à l'ensemble des dépenses qu'il consent pour se chauffer, s'éclairer et faire fonctionner les appareils électriques. Le type d'habitat, le mode de chauffage, l'époque de construction et le niveau de revenu des ménages constituent les principaux déterminants de la dépense énergétique, une dépense qui s'avère difficilement soutenable pour certains, grevant lourdement leur budget ou les conduisant à se priver de confort.

BUDGET ÉNERGÉTIQUE :

127 € PAR MOIS, SOIT 3,1 % DU REVENU

En 2013, la dépense énergétique moyenne en Île-de-France s'élève à 1 522 € par an (2 134 € en maison individuelle et 1 280 € en immeuble collectif), soit 127 € par mois. Les Franciliens dépensent donc en moyenne 3,1 % de leur revenu pour l'énergie consommée dans le logement (3,3 % en maison individuelle et 3,0 % en immeuble collectif), des taux d'effort énergétique qui varient selon les caractéristiques des logements et de leurs occupants.

En maisons individuelles, occupées essentiellement en propriété (87 %), les ménages chauffés au fioul acquittent les factures les plus importantes (3 254 € par an, soit 271 € par mois). Leur taux d'effort énergétique moyen atteint 5,5 % de leur revenu, notamment parce que leurs maisons, pour la plupart, s'avèrent anciennes (86 % des maisons chauffées au fioul ont été construites avant 1975). En effet, la facture annuelle des ménages qui vivent dans des maisons construites jusqu'en 1974 s'élève à 2 258 €, contre 1 992 € pour les occupants de maisons construites depuis 1975, date de la première réglementation thermique. Précisons cependant que, si les logements anciens sont moins économes en énergie que les logements récents, leurs occupants ont tendance à modifier leur comportement en conséquence, afin de limiter les dépenses.

En appartements, c'est le chauffage collectif qui génère les plus fortes dépenses (1 456 € par an, soit 121 € par mois). Près des trois quarts des logements concernés ont été construits avant 1975. Chez les propriétaires utilisant ce mode de chauffage, la dépense annuelle atteint 1 827 € par an (soit 152 € par mois)⁽¹⁾ ; leur taux d'effort énergétique est de 3,0 %. Pour les locataires du secteur social en chauffage collectif, la dépense énergétique et le taux d'effort énergétique s'élèvent respectivement à 1 382 € par an (soit 115 € par mois) et 4,8 %. Quant aux locataires du secteur libre, ils déboursent 1 139 € par an (soit 95 € par mois), consentant un taux d'effort de 3,0 %.

Parce que leur temps passé au domicile est plus important, les ménages âgés ont des dépenses d'énergie plus élevées que les actifs : 1 695 € de facture annuelle pour les 60 ans ou plus, contre 1 169 € par an pour les moins de 40 ans.

115 € PAR MOIS, SOIT PRÈS DE 7 % DU REVENU POUR LES PLUS MODESTES

Le revenu a un impact sur la consommation énergétique des ménages. Ainsi, la dépense moyenne des ménages les plus modestes (appartenant aux trois premiers déciles de revenu par UC⁽²⁾) est de 1 366 € (soit 114 € par mois), pour un taux d'effort énergétique qui atteint 6,9 %. Pour les ménages les plus aisés (appartenant aux trois derniers déciles de revenu par UC⁽³⁾), la dépense atteint 1 803 € (soit 150 € par mois) et le taux d'effort énergétique est de 2,0 %. Les ménages aux revenus modestes affichent à la fois la dépense d'énergie la plus faible et les taux d'effort énergétique les plus élevés.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : SELON L'APPROCHE, ENTRE 452 600 ET 863 500 MÉNAGES CONCERNÉS

La précarité énergétique fait aujourd'hui l'objet de plusieurs approches complémentaires. Elle a été définie de manière officielle par la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010⁽⁴⁾. Souhaitant répondre à l'enjeu d'un consensus sur la définition d'un public cible, la loi s'inspire de la méthode britannique (cf. encadré) et retient le taux d'effort énergétique comme indicateur, en considérant qu'un ménage est en situation de précarité énergétique dès lors qu'il consacre plus de 10 % de son revenu⁽⁵⁾ aux dépenses d'énergie dans le logement. Ce seuil a été établi pour mesurer la précarité énergétique au Royaume-Uni. Il présente l'avantage de chercher à établir un langage commun sur le sujet. Cependant, il ne prend pas en considération les ménages qui consomment peu d'énergie et vivent dans des conditions de confort thermique insatisfaisantes. Par ailleurs, il inclut potentiellement des ménages disposant de ressources suffisamment confortables pour assumer leurs dépenses d'énergie.

Pour remédier à ces inconvénients, l'ONPE (Observatoire national de la précarité énergétique) propose une approche fondée sur le coût de la consommation, ainsi que sur le ressenti des ménages vis-à-vis du froid. Il suggère également de réévaluer à la baisse le seuil de vulnérabilité en le fixant à deux fois le taux d'effort énergétique médian⁽⁶⁾, ce qui correspond à 7 % en Île-de-France. Toutefois, l'ONPE propose d'appliquer ce seuil aux seuls ménages dont les ressources ne dépassent pas les trois premiers déciles de revenus par UC. Cette approche a l'avantage de cibler les plus modestes, mais occulte cependant

(1) À noter que les appartements des propriétaires disposant d'un chauffage collectif sont plus grands : 74 m² contre 58 m² pour ceux occupés par les locataires.

(2) Il s'agit des déciles de revenu calculés sur le revenu moyen par UC francilien, soit des ménages gagnant moins de 1 564 € par mois par UC (hors aide au logement).

(3) Il s'agit des déciles de revenu calculés sur le revenu moyen par UC francilien, soit des ménages gagnant plus de 2 940 € par mois par UC (hors aide au logement).

(4) La loi précise : « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

(5) Il s'agit du revenu disponible du ménage, à savoir les salaires et primes, les indemnités de chômage, le montant des pensions de retraite, les prestations familiales ou sociales.

(6) À l'échelon national, le taux médian s'élève à 4,8 % (source : ONPE). Appliquer le seuil de deux fois le taux médian (9,6 %) ne diffère quasiment pas du taux établi par la loi Grenelle II.



la fragilité d'une partie de la classe moyenne, exposée au risque de précarité compte tenu de dépenses liées à une consommation énergétique difficilement compressible⁽⁷⁾.



SELON L'APPROCHE « GRENELLE II », 452 600 MÉNAGES « PRÉCAIRES »

En 2013, selon l'enquête Logement, 452 600 ménages franciliens (973 500 personnes), soit 8,8 % de l'ensemble des ménages, subissent une dépense énergétique qui excède 10 % de leur revenu. La facture moyenne de ces ménages atteint 2 057 € par an (171 € par mois) contre 1 522 € annuels pour l'ensemble des ménages (127 € mensuels), soit une dépense supérieure de 35 %. Leur revenu moyen, 1 088 € par mois, est inférieur de 74 % au revenu moyen régional (4 117 €).

En maison individuelle, 128 800 ménages sont concernés. Plus âgés que la moyenne des ménages en maison individuelle, ils sont également surreprésentés lorsqu'ils occupent des maisons anciennes, d'autant quand elles sont chauffées au fioul. En immeuble collectif, on recense 323 800 ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 % ; ils se caractérisent par des revenus très inférieurs à la moyenne (78 %) et sont surreprésentés dans le parc social équipé d'un chauffage collectif.

(7) D'autant plus si l'on prend en considération le coût global de la localisation résidentielle, qui inclue les dépenses de carburant pour se déplacer.

Caractéristiques des ménages selon les indicateurs de vulnérabilité et de précarité énergétique

		Taux d'effort énergétique entre 7 % et 10 % ménages vulnérables		Taux d'effort énergétique supérieur à 10 % ménages précaires		Ensemble des ménages franciliens	
		Maisons	Appartements	Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
Effectif		117 596	293 349	128 754	323 840	1 447 885	3 674 147
% ligne		8,1	8,0	8,9	8,8	100,0	100,0
Nombre d'individus		274 493	619 729	293 971	679 546	4 106 491	7 808 665
Dépense énergétique annuelle	(€)	2 681	1 717	3 054	1 660	2 134	1 280
Dépense énergétique mensuelle (a)	(€)	223	143	255	138	178	107
Taux d'effort énergétique	%	8,2	8,3	16,3	15,4	3,3	3,0
Dépense logement mensuel hors énergie* (b)	(€)	417	616	523	563	709	724
Taux d'effort net logement hors énergie	%	14,3	29,8	31,6	48,4	12,9	19,1
Revenu mensuel du ménage (c)	(€)	2 737	1 727	1 563	898	5 442	3 583
Aide au logement mensuelle (d)	(€)	25	101	29	128	8	41
Reste à vivre mensuel du ménage (e) = (c) - [(a) + (b)] + (d)	(€)	2 122	1 069	815	325	4 563	2 793
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC	Eff.	48 512	219 970	95 672	306 936	273 061	1 232 095
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC	% col.	41,3	75,0	74,3	94,8	18,9	33,5
Âge de la PR**	(ans)	62	53	60	51	55	50
PR de 60 ans ou plus	% col.	56,6	35,5	53,9	29,7	36,6	30,6
PR de moins de 35 ans	% col.	ns	17,0	ns	18,0	7,5	21,7
Ménages de 1 personne	% col.	34,8	48,1	43,7	51,5	16,6	43,4
Familles monoparentales	% col.	ns	17,2	ns	17,6	5,7	10,2
Couples avec 3 enfants ou plus	% col.	ns	ns	ns	ns	10,9	4,9
Propriétaires	% col.	85,6	19,7	80,6	19,2	86,7	33,3
Locataires du secteur libre	% col.	ns	18,4	ns	23,5	7,8	24,7
Locataires du parc social	% col.	ns	53,4	ns	45,7	2,9	32,7
Logements construits avant 1975	% col.	74,1	70,4	65,9	70,7	53,4	65,1
Ménages dont l'immeuble est équipé d'une chaudière collective	% col.	ns	70,1	ns	61,4	ns	51,5
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage individuel gaz	% col.	51,8	ns	47,4	13,3	50,7	17,4
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage électrique	% col.	ns	ns	ns	17,9	29,2	24,8
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage au fioul	% col.	ns	13,0	ns	ns	9,9	7,2
Ménages ayant souffert du froid	Eff.	ns	60 958	ns	84 022	122 962	604 203
Ménages ayant souffert du froid***	% col.	ns	21,8	ns	28,4	8,9	18,0

Lecture : 56,6 (% col.) = 66 543 (ménages en maison dont la personne de référence a 60 ans ou plus et qui ont un taux d'effort énergétique entre 7 % et 10 %) / 117 596 (ensemble des ménages en maison qui ont un taux d'effort énergétique entre 7 % et 10 %).

* La dépense logement considérée ici comprend les loyers, les remboursements d'emprunts, les taxes foncière et d'habitation, les dépenses d'eau ainsi que les charges locatives ou de copropriété (hors dépenses d'énergie).

** PR = personne de référence.

*** Proportion calculée sur les ménages installés dans leur logement depuis un an ou plus, soit 1 387 170 ménages en maison (sur un total de 1 447 885), et 3 355 415 ménages en appartement (sur un total de 3 674 147).

ns : non significatif.

Parmi ces ménages, près de 90 % (402 600 ménages) appartiennent aux populations les plus modestes, c'est-à-dire dont les ressources ne dépassent pas les trois premiers déciles de revenu par UC. Il s'agit de ménages particulièrement contraints financièrement, pour lesquels le taux d'effort énergétique moyen atteint 16,6 %. Parmi eux, 35 % occupent un logement social, 24 % sont des propriétaires non accédants et 22 % des locataires du secteur libre. Leur « reste à vivre », si l'on déduit de leur revenu la dépense logement⁽⁸⁾ et la facture énergétique, n'est que de 334 € par mois pour l'ensemble du ménage⁽⁹⁾.

SELON L'APPROCHE DE L'ONPE, 410 900 MÉNAGES « VULNÉRABLES »

La mise en œuvre du taux d'effort énergétique recommandé par l'ONPE, à savoir prendre également en compte les ménages dont le taux d'effort énergétique est compris entre 7 % et 10 %, aboutit à augmenter la première estimation de 410 900 mé-

nages (894 200 personnes) : 117 600 vivent en maison individuelle et 293 300 en immeuble collectif. Ces ménages sont moins contraints que les précédents, mais potentiellement fragiles. 65 % d'entre eux disposent de ressources situées dans les trois premiers déciles de revenu par UC, et risquent de basculer dans la précarité énergétique. Ils sont un peu plus âgés que la moyenne et surreprésentés parmi les ménages d'une seule personne. Ils occupent plus souvent des maisons construites avant 1975 ou des immeubles équipés d'un chauffage collectif construits principalement entre 1949 et 1974.

Au total, ce sont donc près de 863 500 ménages (représentant 1 867 700 personnes), soit 17 % des ménages franciliens, qui sont en situation de vulnérabilité ou de précarité énergétique. Parmi ces derniers, 671 100 appartiennent aux ménages modestes, dont les revenus sont inférieurs aux trois premiers déciles de revenu par UC, soit 13 % des ménages franciliens.

(8) La dépense logement considérée ici comprend les loyers, les remboursements d'emprunts, les taxes foncière et d'habitation, les dépenses d'eau ainsi que les charges locatives ou de copropriété (hors dépenses d'énergie). De cette dépense totale est déduite l'aide au logement.
(9) Les 50 000 ménages n'appartenant pas aux trois premiers déciles sont des propriétaires dans 74 % des cas, et disposent d'un reste à vivre de 1 515 € par mois.

Caractéristiques des ménages ayant déclaré avoir eu froid

		Ménages ayant déclaré avoir eu froid		Ensemble des ménages franciliens	
		Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
Effectif		122 962	604 203	1 447 885	3 674 147
% ligne***		8,9	18,0	100,0	100,0
Nombre d'individus		370 730	1 365 136	4 106 491	7 808 665
Dépense énergétique annuelle	(€)	2 013	1 260	2 134	1 280
Dépense énergétique mensuelle (a)	(€)	168	105	178	107
Taux d'effort énergétique	%	3,8	3,9	3,3	3,0
Dépense logement mensuelle hors énergie* (b)	(€)	755	697	709	724
Taux d'effort net logement hors énergie	%	16,5	22,8	12,9	19,1
Revenu mensuel du ménage (c)	(€)	4 367	2 743	5 442	3 583
Aide au logement mensuelle (d)	(€)	34	71	8	41
Reste à vivre mensuel du ménage (e) = (c) - [(a) + (b)] + (d)	(€)	3 478	2 012	4 463	2 793
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC	Eff.	37 621	273 984	273 061	1 232 095
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC	% col.	30,6	45,3	18,9	33,5
Âge de la PR**	(ans)	51	48	55	50
PR de 60 ans ou plus	% col.	ns	24,0	36,6	30,6
PR de moins de 35 ans	% col.	ns	22,7	7,5	21,7
Ménages de 1 personne	% col.	ns	41,2	16,6	43,4
Familles monoparentales	% col.	ns	11,8	5,7	10,2
Couples avec 3 enfants ou plus	% col.	ns	6,7	10,9	4,9
Propriétaires	% col.	70,9	17,2	86,7	33,3
Locataires du secteur libre	% col.	ns	33,9	7,8	24,7
Locataires du parc social	% col.	ns	39,6	2,9	32,7
Logements construits avant 1975	% col.	57,9	72,2	53,4	65,1
Ménages dont l'immeuble est équipé d'une chaudière collective	% col.	ns	45,0	ns	51,5
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage individuel gaz	% col.	42,6	19,8	50,7	17,4
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage électrique	% col.	34,4	27,0	29,2	24,8
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage au fioul	% col.	ns	ns	9,9	7,2
Ménages dont le taux d'effort énergétique est situé entre 7 et 10 %	Eff.	ns	62 694	117 596	293 349
Ménages dont le taux d'effort énergétique est situé entre 7 et 10 %	% col.	ns	10,4	8,1	8,0
Ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %	Eff.	ns	85 312	128 754	323 840
Ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %	% col.	ns	14,1	8,9	8,8

Lecture : 70,9 (% col.) = 87 178 (ménages propriétaires de leur maison et qui ont indiqué avoir eu froid) / 122 962 (ensemble des ménages en maison qui ont indiqué avoir eu froid).

* La dépense logement considérée ici comprend les loyers, les remboursements d'emprunts, les taxes foncière et d'habitation, les dépenses d'eau ainsi que les charges locatives ou de copropriété (hors dépenses d'énergie).

** PR = personne de référence.

*** Proportion calculée sur les ménages installés dans leur logement depuis un an ou plus, soit 1 387 170 ménages en maison (sur un total de 1 447 885), et 3 355 415 ménages en appartement (sur un total de 3 674 147).

ns : non significatif.



LE FROID : SYMPTÔME DE PRIVATION ET DE MAUVAISE QUALITÉ DU LOGEMENT

L'approche par les seuls taux d'effort énergétique n'est pas suffisante pour appréhender dans sa globalité la précarité énergétique, puisqu'elle occulte les situations de privation de ménages qui n'acquittent pas de grosses factures mais ne se chauffent pas assez. L'enquête Logement permet de pallier ce manque grâce à une série de questions sur la perception du niveau de confort dans l'habitat, notamment en matière de température ambiante dans les pièces à vivre.

En 2013, 727 200 ménages franciliens (soit 1 735 900 personnes) ont ainsi déclaré avoir « souffert du froid au cours de l'hiver précédent pendant au moins 24 heures » en raison d'un équipement insuffisant, d'une limitation du chauffage en raison de son coût ou de la mauvaise isolation du logement⁽¹⁰⁾.

Sur l'ensemble de ces 727 200 ménages, 168 900 présentent des taux d'effort énergétique égaux ou supérieurs à 7,0 % (dont 94 600 supérieurs à 10 %) et 311 600 appartiennent aux ménages les plus modestes (revenus inférieurs aux trois premiers déciles de revenu par UC). Ainsi les deux symptômes que sont le froid perçu et les taux d'effort énergétique élevés révèlent des populations relativement distinctes avec des profils différents.

Parmi les ménages installés en maison individuelle, 8,9 % (soit 123 000 ménages) ont signifié avoir eu froid pour les raisons précédemment citées. Ils affichent des dépenses énergétiques (168 € par mois) et des revenus (4367 € par mois) inférieurs à la moyenne des occupants de maisons. Leur taux d'effort énergétique est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des occupants de maisons (3,8 % contre 3,3 %). À la différence des ménages repérés par l'analyse de l'effort énergétique, les ménages souffrant du froid en maison individuelle sont plutôt ceux qui utilisent l'électricité comme mode de chauffage. Par ailleurs, les familles monoparentales, les jeunes ménages et les couples de trois enfants ou plus sont surreprésentés.

En immeuble collectif, 18 % des ménages (soit 604 200) indiquent avoir souffert du froid. Ils ont des revenus de 2743 € par mois (contre 3583 € pour l'ensemble des ménages en collectif), leurs dépenses énergétiques s'élèvent à 105 € mensuels et leur taux

d'effort énergétique est de 3,9 %. À la différence des profils révélés par les taux d'effort énergétique, l'inconfort thermique est plus volontiers mentionné par les ménages dotés d'un chauffage individuel, notamment électrique, qu'ils auront tendance à baisser pour limiter les dépenses. Les locataires sont surreprésentés, en particulier ceux du secteur libre. Sept ménages sur dix ayant déclaré des températures insuffisantes dans leur logement évoquent des signes d'humidité sur les murs ou un aspect dégradé de la façade (salissures, fissures).

Pour lutter contre le froid, les trois quarts des ménages déclarent avoir recouru à une double épaisseur de vêtements. Un peu plus d'un tiers d'entre eux (36 %) se sont équipés d'un chauffage d'appoint. Le calfeutrage des bouches d'aération ou la pose d'isolant d'appoint ne semblent pas souvent envisagés, puisque seulement 13 % des ménages y ont recours.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : L'ÉMERGENCE D'UNE NOTION

C'est dans les années 1970, au Royaume-Uni, qu'apparaît la notion de *fuel poverty*, portée par des associations souhaitant alerter les pouvoirs publics sur les conséquences sanitaires de la précarité énergétique et sur le lien entre la mauvaise qualité du logement et les risques de mortalité.

En 1991, l'ouvrage de référence *Fuel Poverty*, de Brenda Boardman, établit un indicateur de précarité énergétique : est concerné un ménage qui devrait consacrer plus de 10 % de son revenu disponible aux dépenses d'énergie pour se chauffer, s'éclairer, équiper son logement selon les standards de confort minimaux.

En France, l'année 2007 marque l'émergence de la « précarité énergétique » dans la littérature scientifique et principalement dans les travaux d'Isolde Devalière qui la définit comme « l'imbrication d'une situation sociale et économique fragile, d'un logement insalubre (ou de mauvaise qualité thermique) et d'un accès à l'énergie problématique, dans un contexte de crise du logement »*. En 2010, la précarité énergétique est définie de manière officielle par la loi du 12 juillet, dit Grenelle 2.

* DEVALIÈRE I., « Comment prévenir la précarité énergétique », *Annales de la recherche urbaine*, n° 103, 2007.



(10) L'ONPE a choisi de retenir également les ménages ayant signifié avoir eu froid suite à une coupure du fournisseur d'énergie, une raison invoquée par un très faible nombre de ménages en Île-de-France.

La dépense énergétique des ménages pour leur logement (voir page 79)

N° 82 : LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES MÉNAGES SELON LE STATUT D'OCCUPATION, LE TYPE D'HABITAT, LE MODE DE CHAUFFAGE ET LE TYPE D'ÉNERGIE UTILISÉE

Mode de chauffage et type d'énergie		Type d'habitat Statut d'occupation	Appartements			
			Propriétaires	Locataires du parc privé (a)	Locataires du parc social	Autres statuts (b)
Logements chauffés par une chaudière collective	Effectif		615 223	399 688	809 561	67 248
	% ligne		32,5	21,1	42,8	3,6
	% colonne		50,2	37,2	67,4	38,9
	Dépenses énergétiques (€ / an) (c)		1 827	1 070	1 382	1 243
	Surface (m²)		74	46	64	54
	Dépenses énergétiques au m² (€/m²/an)		24,7	23,1	21,7	23,0
dont logements chauffés par une chaudière collective gaz de ville	Effectif		299 060	112 873	297 160	ns
	% ligne		40,7	15,4	40,5	ns
	% colonne		24,4	10,5	24,7	ns
	Dépenses énergétiques		1 749	1 175	1 361	ns
	Surface		72	49	62	ns
	Dépenses énergétiques au m²		24,2	23,8	21,9	ns
dont logements chauffés par une chaudière collective fioul	Effectif		122 195	65 071	67 655	ns
	% ligne		46,3	24,7	25,6	ns
	% colonne		10,0	6,1	5,6	ns
	Dépenses énergétiques		2 037	1 220	1 788	ns
	Surface		75	46	67	ns
	Dépenses énergétiques au m²		27,2	26,6	26,9	ns
Logements chauffés par une chaudière individuelle gaz	Effectif		239 264	150 612	222 516	ns
	% ligne		37,4	23,6	34,8	ns
	% colonne		19,5	14,0	18,5	ns
	Dépenses énergétiques		1 450	1 368	1 227	ns
	Surface		80	61	64	ns
	Dépenses énergétiques au m²		18,2	22,2	19,1	ns
Logements chauffés par une chaudière individuelle utilisant un autre combustible que le gaz	Effectif		36 698	ns	ns	ns
	% ligne		38,6	ns	ns	ns
	% colonne		3,0	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques		1 169	ns	ns	ns
	Surface		72	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques au m²		16,2	ns	ns	ns
Logements chauffés par un chauffage individuel électrique	Effectif		281 414	441 896	131 143	56 206
	% ligne		30,9	48,5	14,4	6,2
	% colonne		23,0	41,1	10,9	32,5
	Dépenses énergétiques		1 041	847	1 013	783
	Surface		62	40	62	45
	Dépenses énergétiques au m²		16,7	21,3	16,4	17,3
Logements chauffés par un chauffage mixte (chauffage de base réglé collectivement + chauffage individuel)	Effectif		ns	ns	ns	ns
	% ligne		ns	ns	ns	ns
	% colonne		ns	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques		ns	ns	ns	ns
	Surface		ns	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques au m²		ns	ns	ns	ns
Logements chauffés par un autre mode de chauffage (gaz citerne, bois, charbon)	Effectif		ns	ns	ns	ns
	% ligne		ns	ns	ns	ns
	% colonne		ns	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques		ns	ns	ns	ns
	Surface		ns	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques au m²		ns	ns	ns	ns
TOTAL appartements	Effectif		1 225 058	1 074 435	1 201 745	172 909
	% ligne		33,3	29,2	32,7	4,7
	% colonne		100	100	100	100
	Dépenses énergétiques		1 518	1 010	1 307	1 090
	Surface		72	45	64	51
	Dépenses énergétiques au m²		21,1	22,3	20,6	21,6

(a) Locatif libre, sous-location, meublés et hôtels.

(b) Logés gratuitement et loi de 1948.

(c) Les dépenses énergétiques ne comprennent pas toujours le coût de l'eau chaude (en particulier pour ceux qui ont un chauffage collectif).

ns : non significatif.

N° 83 : LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES MÉNAGES SELON LE STATUT D'OCCUPATION, LE TYPE D'HABITAT, LE MODE DE CHAUFFAGE ET LE TYPE D'ÉNERGIE UTILISÉE (SUITE)

Mode de chauffage et type d'énergie		Type d'habitat	Maisons individuelles				
		Statut d'occupation	Propriétaires	Locataires du parc privé (a)	Locataires du parc social	Autres statuts (b)	Total
Logements chauffés par une chaudière collective	Effectif		646 231	44 724	31 360	ns	734 599
	% ligne		88,0	6,1	4,3	ns	100
	% colonne		26,0	3,8	2,5	ns	14,3
	Dépenses énergétiques (€ / an) (c)		2 201	1 912	1 664	ns	2 156
	Surface (m²)		115	85	80	ns	111
	Dépenses énergétiques au m² (€/m²/an)		19,1	22,5	20,8	ns	19,3
Logements chauffés par une chaudière individuelle fioul	Effectif		135 021	ns	/	ns	142 962
	% ligne		94,4	ns	/	ns	100
	% colonne		5,4	ns	/	ns	2,8
	Dépenses énergétiques		3 300	ns	/	ns	3 254
	Surface		128	ns	/	ns	126
	Dépenses énergétiques au m²		25,7	ns	/	ns	25,9
Logements chauffés par une chaudière individuelle utilisant un autre combustible que le gaz ou le fioul	Effectif		86 136	ns	ns	ns	95 754
	% ligne		90,0	ns	ns	ns	100
	% colonne		3,5	ns	ns	ns	1,9
	Dépenses énergétiques		2 112	ns	ns	ns	2 020
	Surface		118	ns	ns	ns	113
	Dépenses énergétiques au m²		17,9	ns	ns	ns	17,9
Logements chauffés par un chauffage individuel électrique	Effectif		352 227	53 363	ns	ns	423 170
	% ligne		83,2	12,6	ns	ns	100
	% colonne		14,2	4,5	ns	ns	8,3
	Dépenses énergétiques		1 878	1 434	ns	ns	1 812
	Surface		112	70	ns	ns	106
	Dépenses énergétiques au m²		16,7	20,3	ns	ns	17,1
Logements chauffés par une chaudière collective	Effectif		ns	ns	ns	ns	ns
	% ligne		ns	ns	ns	ns	ns
	% colonne		ns	ns	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques		ns	ns	ns	ns	ns
	Surface		ns	ns	ns	ns	ns
	Dépenses énergétiques au m²		ns	ns	ns	ns	ns
Logements chauffés par un chauffage urbain, un chauffage mixte ou un autre mode de chauffage (gaz citerne, charbon, bois)	Effectif		33 551	ns	ns	ns	41 382
	% ligne		81,1	ns	ns	ns	100
	% colonne		1,4	ns	ns	ns	0,8
	Dépenses énergétiques		1 594	ns	ns	ns	1 544
	Surface		99	ns	ns	ns	94
	Dépenses énergétiques au m²		16,0	ns	ns	ns	16,4
TOTAL maisons individuelles	Effectif		1 255 927	117 945	42 562	31 452	1 447 885
	% ligne		86,7	8,1	2,9	2,2	100
	% colonne		50,6	9,9	3,4	15,4	28,3
	Dépenses énergétiques		2 208	1 644	1 659	1 685	2 134
	Surface		116	76	81	80	111
	Dépenses énergétiques au m²		19,1	21,7	20,4	21,0	19,3
Ensemble des logements	Effectif		2 480 985	1 192 380	1 244 306	204 360	5 122 032
	% ligne		48,4	23,3	24,3	4,0	100
	Dépenses énergétiques		1 867	1 072	1 319	1 182	1 522
	Surface		94	48	64	55	75
	Dépenses énergétiques au m²		19,9	22,2	20,6	21,5	20,4

(a) Locatif libre, sous-location, meublés et hôtels.

(b) Logés gratuitement et loi de 1948.

(c) Les dépenses énergétiques ne comprennent pas toujours le coût de l'eau chaude (en particulier pour ceux qui ont un chauffage collectif).

ns : non significatif.